

Commune: LE GUA  
Départ. : ISERE  
Canton : PONT-DE-  
CLAIX

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 038-213801871-20250217-DEL\_568\_2025-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. FARLEY Simon, Maire.

Date de la convocation : le 10 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

Présents : (13)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme GLÉNAT Anne, 1<sup>ère</sup> adjointe, M. PICHON Cyrille, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3<sup>ème</sup> adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme FERRARA Sandrine, 5<sup>ème</sup> adjointe, Mme BRULEY Audrey, M. GANDAIS Cédric, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, M. NIGRA Daniel, M. DUSSERT-ROSSET Tristan, Mme BENELLE Annie, M. SOUCHON Rémy.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (5)

Mme LELONG Isabelle a donné pouvoir à M. CARTIER Stéphane.

Mme REVOL Estelle a donné pouvoir à Mme BRULEY Audrey.

Mme VEDELAGO Chrystelle a donné pouvoir à Mme FERRARA Sandrine.

M. REBIFFÉ Guillaume a donné pouvoir à M. FARLEY Simon.

M. LEQUIN-SOUCHON Laurent a donné pouvoir à M. SOUCHON Rémy.

Absent : (1)

M. SCUDELER Aurélien.

Secrétaire de séance : Mme FERRARA Sandrine

### **DÉLIBÉRATION N° 568-2025 – CONVENTION AVEC LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS (PNRV) POUR L'INSTALLATION DE DEUX PLAQUES SIGNALÉTIQUES « CHEMINS DE LA LIBERTÉ » SUR LA PLACE DES JUSTES A PRÉLENFREY**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Anne GLÉNAT, 1<sup>ère</sup> adjointe, déléguée au Parc du Vercors.

Situés aux confins de la Drôme et de l'Isère, les « Chemins de la Liberté » proposent de découvrir les hauts-lieux de mémoire de la Résistance dans le Vercors.

Coordonné par le Parc Naturel Régional du Vercors et animé par les communes et les associations locales de valorisation du patrimoine, le réseau des lieux de mémoire souhaite par ses nombreuses actions, raviver les valeurs de citoyenneté, d'engagement et de solidarité.

Une de ces actions a consisté à créer une signalétique commune à l'ensemble des lieux de mémoire. Posée à l'entrée de chaque site et sur chaque monument, elle doit devenir une signature identifiable tout en restant sobre afin de s'intégrer aux différents sites et au besoin de discrétion sur ces lieux empreints de mémoire.

Ainsi à Prélenfrey, c'est tout naturellement sur le mur de l'école la Place des

Justes, aux côtés d'autres plaques commémoratives que ID : 038-213801871-20250217-DEL\_568\_2025-DE plaque fabriquée pour la commune du Gua.

Le Parc a choisi de fabriquer une deuxième plaque, plus petite, qui sera posée sur un des piliers du panneau principal du Chemin de résistance et de mémoire, également implanté sur la Place des Justes, panneau conçu, comme tous les autres qui suivent ce chemin, par l'association Histoire et Patrimoine du Gua.

Il est possible de consulter toutes les informations sur ces chemins de la liberté sur le site : <https://www.parc-du-vercors.fr/resistance/les-chemins-de-la-liberte>

Mme Anne GLÉNAT propose donc au Conseil d'approuver la convention jointe en annexe avec le PNRV afin d'installer deux plaques signalétiques sur la Place des Justes à Prélenfrey et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour :

- approuve les termes de la convention jointe en annexe avec le Parc Naturel Régional du Vercors pour l'installation de deux plaques signalétiques « Chemins de la liberté » sur la place des Justes à Prélenfrey ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

*Certifie le caractère exécutoire de l'acte  
compte tenu de son dépôt en Préfecture  
et de sa publication le :*

*Signature du secrétaire de séance*

*Extrait certifié conforme  
Le Gua, le 17 février 2025  
Simon FARLEY  
Maire de LE GUA*

